

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

RAPPEL Article 59 des règlements généraux

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc.... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours »

RAPPEL !

Conformément aux Règlements Généraux de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, au cas où le premier ou le deuxième ne puisse pas monter en R3, c'est le 3^{ème} qui accèdera à la R3 (mais pas au-delà du 3^{ème}).

Réunion du 23 Mai 2023

Présents : MM. PELLET, VERNAY, BOURDON, BACONNET.

Excusés : MM DELIANCE, GUTTIEREZ

Courriers :

- de Veyle Saône : 2 réclamations match n° 24955175 Veyle Saône 2/Bourg Sud 2
- de Béon : réclamation match n° 25609855 Ambérieu FC 2/Béon 1
- de Chaleins : réclamation match n° 25609884 Chaneins 1/Lagnieu 3
- d'Arbent : U15 Bresse Nord/Arbent
- de Priay : noté



Dossier n° 248

Match n° 24708789 : Dombes Bresse 3 / Chaveyriat 1 – seniors D4 poule C – du 14/05/2023

Réserve d'avant match de Chaveyriat portant sur le nombre de joueurs ayant participé à plus de 7 matchs en équipes supérieures lors de la saison et 2 joueurs à plus de 12 matchs.

Réserve recevable.

Après pointage des équipes 1 et 2 de Dombes Bresse, il s'avère que tous les joueurs pouvaient participer à la rencontre.

La commission donne score acquis sur le terrain.

Le club de Chaveyriat est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 249

Match n° 24595566 : Izernore Nurieux 2 / Bresse Dombes 1 – seniors D3 poule B – du 21/05/2023

Courrier du club de Bresse Dombes annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Izernore Nurieux 2 : 3 buts / 3 points

Bresse Dombes 1 : 0 but / -1 point

Le club de Bresse Dombes est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 250

Match n° 24708929 : Bresse Foot 3 / Plaine Tonique 3 – Seniors D4 poule D – du 21/05/2023

Courrier du club de Plaine Tonique annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Bresse Foot 3 : 3 buts / 3 points

Plaine Tonique 3 : 0 but / -1 point

Le club de Plaine Tonique est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 251

Match n° 24708795 : Chaveyriat 1 / Dombes FC 2 – seniors D4 poule C – du 21/05/2023

Courrier du club de Dombes FC annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Dombes FC 2 : 0 but / -1 point

Chaveyriat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Dombes FC est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 252

Match n° 25609825 : Veyziat 2 / Montréal 3 – Seniors D5 poule A – du 21/05/2023

Courrier du club de Montréal annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Veyziat 2 : 3 buts / 3 points

Montréal 3 : 0 but / - 1 point

Le club de Montréal est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 253

Match n° 25609824 : St Denis les Bourg 2 / Bourg ACCFT 1 – seniors D5 poule A – du 21/05/2023

Courrier du club de St Denis les Bourg annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Bourg ACCFT 1 : 3 buts / 3 points

St Denis les Bourg 2 : 0 but / - 1 point

Le club de St Denis les Bourg est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 254

Match n° 24708531 : Bourg Sud 3 / Ambronay St Jean le Vieux – Seniors D4 poule A – du 21/05/2023

Courrier du club d'Ambronay St Jean le Vieux annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Bourg Sud 3 : 3 buts / 3 points

Ambronay St Jean le Vieux 1 : 0 but / - 1 point

Le club d'Ambronay St Jean le Vieux est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 255

Match n° 25638090 : Ain Sud Foot 3 / Misérieux Trévoux 2 – U18 D2 poule B – du 20/05/2023

Courrier du club de Misérieux Trévoux annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Ain Sud Foot 3 : 3 buts / 3 points

Misérieux Trévoux 2 : 0 but / - 1 point

Le club de Misérieux Trévoux est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 256

Match n° 255637698 : Bresse Nord 1 / Arbent Marchon 1 – U15 D2 poule B – du 21/05/2023

Vu les observations d'après match du club d'Arbent et de l'arbitre, la Commission des Règlements confirme le score acquis sur le terrain et transmet le dossier à la Commission Prévention.

MONTEES / DESCENTES

La Commission des Règlements du District est destinataire de nombreux courriers émanant des clubs à propos des descentes et/ou montées.

En l'état actuel, tant que la dernière journée n'a pas eu lieu et que tous les dossiers n'ont pas été traités, la Commission ne peut pas répondre à toutes ces questions ; il est donc inutile de multiplier ces courriers qui seront sans réponse.

Le président,
Maurice DELIANCE